

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 26 mars 2012, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Michel Desrochers, Daniel Paquette, Yvan Verville et Louis Proulx. Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt.

Absence motivée : Rock Morin.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2012-03-051

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 95 833,69 \$;
4. Adoption du PAIF pour l'année 2012-2013;
5. Période de questions;
6. Financement d'emprunt – Règlement No 11-154 :
 - a) Adjudication de l'émission;
 - b) Modalité de l'émission;
7. Bureau de poste- secteur Colombourg;
8. Rapport des comités;
9. Questions diverses :
 - a) Centre récréatif – Phase II (Daniel Paquette);
 - b) Réparation du plafond et des lumières au Centre Joachim-Tremblay (Louis Proulx);
 - c) Fête nationale du Québec;
10. Période de questions;
11. Information du directeur général;
12. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 9a) et 9b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2012-03-052

3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 95 833,69 \$;

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-053

4. **ADOPTION DU PAIF POUR L'ANNÉE 2012-2013**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le PAIF 2012-2013, soit adopté tel que présenté par monsieur Christian Léveillé, ingénieur forestier de Sylviculture Lavérendrye.

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Madame Murielle Lessard et monsieur Bertrand Bellerive désirent avoir des informations concernant le service du Transport public adapté suite à la publication d'un article à ce sujet dans le journal Le Citoyen.

Monsieur Denis Lavoie se plaint concernant l'entretien du chemin du 10^e-et-1^{er} Rang Ouest.

6. **Financement d'emprunt – Règlement No 11-154**

2012-03-054

a) **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu unanimement :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 3 avril 2012 au montant de 528 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 11-154, au prix de 98,77600 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

99 200 \$	2,00000 %	3 avril 2013
102 200 \$	2,15000 %	3 avril 2014
105 500 \$	2,35000 %	3 avril 2015
108 900 \$	2,65000 %	3 avril 2016
112 200 \$	3,00000 %	3 avril 2017

QUE : Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-055

b) **MODALITÉ DE L'ÉMISSION**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 11-154, la Ville de Macamic souhaite emprunter par billet un montant total de 528 000 \$:

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité :

QUE : Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' : Un emprunt par billet au montant de 528 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 11-154 soit réalisé;

QUE : Les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE : Les billets soient datés du 3 avril 2012;

QUE : Les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE : Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	99 200 \$
2014.	102 200 \$
2015.	105 500 \$
2016.	108 900 \$
2017.	112 200 \$

Adoptée à l'unanimité.

2012-03-056

7. **BUREAU DE POSTE – SECTEUR COLOMBOURG**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : L'installation du bureau de poste du secteur Colombourg soit autorisée à l'intérieur de la salle communautaire de Colombourg selon le plan préparé par monsieur Richard Michaud, surintendant des travaux publics;

QUE : Soient autorisés les investissements reliés à l'aménagement physique des lieux;

QUE : Le loyer annuel soit fixé au montant de 1000 \$ plus taxes, payables en 12 versements mensuels égaux, à l'avance, le 1^{er} de chaque mois.

Adoptée à l'unanimité.

8. **Rapport des comités**

Les conseillers Yvan Verville et Louis Proulx donnent des informations concernant leur comité respectif.

9. **Questions diverses**

2012-03-057

c) **FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Madame Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale de la Ville de Macamic soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2012.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Période de questions**

Madame Roseline Lavoie demande des informations concernant l'évolution du dossier de la bibliothèque.

2012-03-058

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 15.

ADOPTÉ.

Joelle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire